



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 31 mars 2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Vente d'un local 5 rue de la Paroisse - Commune de Bastia

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 31 mars à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRÉSENTS :

Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Emma MUSSIER, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Linda PIPERI, Bruno POLIFRONI, Ivana POLISINI, Louis POZZO DI BORGIO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Héléne SALGE, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Jean ZUCCARELLI

ONT DONNE POUVOIR :

Gilles BATESTI à Jean-Jacques BIAGGINI
Marie-Christine BERTOLUCCI à Marie-Dominique GIAMARCHI
Carulina COLOMBANI à Serge LINALE
Emmanuelle de GENTILI à Paul TIERI
Jean-Louis MILANI à Louis POZZO DI BORGIO
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Philippe PERETTI à Mattea LACAVE
Christelle TIMSIT à Ivana POLISINI
Pierre-Michel SIMONPIETRI à Florence LOMBARDO
Julien MORGANTI à Pierre Baptiste SIMONI

ABSENTS :

Christine MALAFRONTÉ, Jean-Martin MONDOLONI, Leslie PELLEGRINI, Jean-Michel SAVELLI, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Vente d'un local 5 rue de la Paroisse - Commune de Bastia

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que ce local sis 5 rue de la Paroisse à Bastia d'une superficie de 31,37 m² appartient au domaine privé de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que ledit local isolé, générateur de frais, ne présente plus d'utilité, de fait la Communauté d'Agglomération de Bastia a décidé de procéder à sa vente ;

Vu la demande de Monsieur Antoine Simeoni, gérant de la SCI Victoria, qui souhaite se porter acquéreur de ce local ;

Vu l'estimation du pôle d'évaluation domaniale de la DDFIP en date du 29 novembre 2024 fixant son prix à 67 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 % ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE (À l'unanimité)

De vendre le local sis 5 rue de la Paroisse d'une superficie de 31,37 m² à Monsieur Simeoni Antoine gérant de la SCI Victoria au prix de 70 000 € HT soit 77 000 € TTC ;

DÉSIGNE

Maître Marie-Charlotte Berlinghi notaire à Furiani, Lieu-dit Saint Pancrace, route du village, aux fins de rédiger l'acte authentique opérant transfert de propriété ;

AUTORISE

Le président à signer l'acte de vente ainsi que tous documents inhérents à ce dossier ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGO